

**CAHIER DES CHARGES  
RELATIF A L'HABILITATION  
à un dispositif de formation  
à la prévention des risques  
professionnels**

**Dispositions  
spécifiques  
du dispositif  
EvRP/AAT**

Evaluer les risques professionnels  
et  
Analyse des accidents du travail



## Sommaire

1.	INTRODUCTION .....	3
1.1	DISPOSITIONS GENERALES .....	3
1.2	DISPOSITIONS SPECIFIQUES .....	3
2.	DOCUMENTS TECHNICO-PEDAGOGIQUES NECESSAIRES A LA DEMANDE D'HABILITATION AU DISPOSITIF EVRP/AAT.....	3
2.1	CRITERES D'APPRECIATION DES PROGRAMMES .....	4
2.2	CRITERES D'APPRECIATION DU DEROULE PEDAGOGIQUE .....	4
2.3	CRITERES D'APPRECIATION DES SUPPORTS SERVANT A L'EVALUATION DES ACQUIS DES PARTICIPANTS.....	5

## 1. Introduction

Le document est destiné aux entités qui souhaitent déposer une demande d'habilitation auprès de l'Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS pour dispenser des formations du dispositif national « [Evaluation des risques professionnels et analyse des accidents du travail](#) » conformément au document de référence.

Il précise les justificatifs technico-pédagogiques à produire par l'entité demandeuse (ainsi que les critères d'appréciations appliqués) pour chaque demande (initiale et de renouvellement), en complément des justificatifs administratifs exigés par le « *Cahier des charges relatif à l'habilitation à un dispositif de formation à la prévention des risques professionnels-Dispositions générales* ».

### 1.1 Dispositions générales

Communes à l'ensemble des dispositifs, les dispositions générales précisent :

- Le processus d'habilitation et les procédures à suivre ;
- Les justificatifs administratifs à produire pour satisfaire aux conditions d'habilitation ;
- Les engagements et obligations des entités habilitées.

### 1.2 Dispositions spécifiques

Spécifiques au dispositif EvRP/AAT, le présent document précise :

- Les justificatifs technico-pédagogiques à produire par l'entité demandeuse ;
- Par justificatif, les critères d'appréciation appliqués pour satisfaire aux conditions d'habilitation

## 2. Documents technico-pédagogiques nécessaires à la demande d'habilitation au dispositif EvRP/AAT

En complément des justificatifs administratifs, la demande d'habilitation devra être **obligatoirement** complétée des justificatifs technico-pédagogiques suivants.

	Pièces à transmettre	Page
1	Programmes de l'ensemble des 3 formations portées par le dispositif EvRP/AAT <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation du dirigeant /<ul style="list-style-type: none"><li>o <i>Engager et maintenir une démarche d'analyse des risques dans son entreprise</i></li></ul></li><li>- Formations des référents<ul style="list-style-type: none"><li>o <i>Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise ;</i></li><li>o <i>Journée de regroupement des référents certifiés EvRP/AAT.</i></li></ul></li></ul>	4
2	Déroulé pédagogique de la formation du référent « <i>Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise</i> »	4
3	Support servant à l'évaluation des compétences des stagiaires ayant suivi les formations suivantes <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation du dirigeant /<ul style="list-style-type: none"><li>o <i>Engager et maintenir une démarche d'analyse des risques dans son entreprise</i></li></ul></li><li>- Formations des référents<ul style="list-style-type: none"><li>o <i>Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise</i></li></ul></li></ul>	5

## 2.1 Critères d'appréciation des programmes

Les programmes envoyés doivent permettre d'apprécier la conformité des formations au document de référence.

Le programme devra **impérativement** faire figurer les éléments suivants :

- L'intitulé de la formation ;
- Le public cible ;
- Le nombre de stagiaires maximum par session ;
- Les pré-requis nécessaires pour s'inscrire à la formation ;
- La durée de la formation ;
- L'organisation de la formation incluant le temps d'intersession si concerné ;
- Les objectifs de la formation ;
- Les contenus ;
- Les modalités d'animation ;
- Les modalités d'évaluation.

L'entité transmet les 3 programmes des formations portées par le dispositif EvRP/AAT.

- Formation du dirigeant / « *Engager et maintenir une démarche d'analyse des risques dans son entreprise* » ;
- Formation du référent / « *Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise* » ;
- Formation du référent / « *Journée de regroupement des référents certifiés EvRP/AAT* ».

## 2.2 Critères d'appréciation du déroulé pédagogique

L'appréciation se fera uniquement sur le déroulé produit pour la formation du référent : « *Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise* ».

Les déroulés pédagogiques des formations « *Engager et maintenir une démarche d'analyse des risques dans son entreprise* » et « *Journée de regroupement des référents certifiés EvRP/AAT* » doivent être tenus à disposition et transmis sur demande.

Le déroulé pédagogique transmis décrit l'ensemble des séquences pédagogiques, **y compris le temps d'intersession et les séquences d'évaluations certificatives**. Le déroulé doit **impérativement** intégrer clairement les éléments suivants :

- Les compétences développées ;
- Les objectifs pédagogiques ;
- Les contenus et messages clés ;
- Les situations d'apprentissage et méthodes pédagogiques ;
- Les moyens et ressources pédagogiques utilisés ;
- Les modalités d'évaluation ;
- Les critères de réussite ;
- Les durées de chaque séquence.

La pertinence des choix pédagogiques, la cohérence et l'adaptation de l'intersession seront des critères particulièrement importants.

Une grille, comprenant l'ensemble des éléments demandés est, à **titre indicatif**, présentée ci-après.

Titre de la séquence / .....							
Domaine(s) de compétence(s) : .....							
Compétence(s) / sous-compétence(s) visée(s) : .....							
Objectif(s) pédagogique(s) <i>(à l'issue de la séquence, le stagiaire sera capable de ...)</i>	Contenus abordés <i>(notions incontournables, messages clés...)</i>	Méthodes pédagogiques et situations d'apprentissage		Moyens et ressources pédagogiques <i>(matériel, documents, brochures...)</i>	Evaluations		Durée
		Ce que fait le formateur	Ce que fait le stagiaire		Modalités d'évaluation <i>(conditions de réalisation, matériel utilisé...)</i>	Critères de réussite	

### 2.3 Critères d'appréciation des supports servant à l'évaluation des acquis des participants

Les supports d'évaluation transmis doivent permettre d'apprécier la pertinence des modalités d'évaluation des acquis mises en œuvre lors des formations suivantes :

- Formation du dirigeant / « *Engager et maintenir une démarche d'analyse des risques dans son entreprise* » ;
- Formation du référent / « *Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise* ».

Pour chacune des 2 formations citées, les éléments suivants doivent **impérativement** être précisés :

- Les modalités de mise en œuvre ;
- Les durées ;
- Les critères d'évaluation permettant d'évaluer les capacités du stagiaire à « ... » ;
- Les critères de réussite permettant d'apprécier la satisfaction du stagiaire aux épreuves proposées.

Un tableau, comprenant l'ensemble des éléments demandés est, à **titre indicatif**, présenté ci-dessous.

Titre de la formation concernée		
Séquence d'évaluation		
Critères d'évaluation	Savoirs et savoir-faire évalués	
1- Le participant est capable de...	Connaître...	
<i>Durée</i> : ...		<i>Modalités de mise en œuvre</i> : ...
<i>Critère de réussite</i> : ...		

La cohérence des critères d'évaluation et des modalités de mise en œuvre présentées avec les déroulés pédagogiques et les exigences des référentiels sont des critères particulièrement importants.